

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02080 Numéro SIREN : 501 582 258 Nom ou dénomination : ENTHEOS

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2021 sous le numéro de dépôt 7040

ENTHEOS
Société par actions simplifiée au capital de 41 219 000 euros
Siège social : 4, Rue Jean Jaurès
35040 RENNES CEDEX
501 582 258 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 22 AVRIL 2021

LA SOUSSIGNEE

La société CEZEMBRE, Société par actions simplifiée au capital de 42 000 000 euros, ayant son siège social 4 rue Jean Jaurès - 35040 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 878 466 663 RCS RENNES,
Représentée par son Président, Monsieur Olivier PARMENTIER,

Associée unique de la société ENTHEOS,

En présence de Monsieur Olivier PARMENTIER, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et ce pour une durée indéterminée :

Madame Béatrice PARMENTIER

Née à Constantine le 12 mars 1959

De nationalité Française

Demeurant 81 bd de la Duchesse Anne, 35700 RENNES.

Madame Béatrice PARMENTIER exercera les fonctions de Directeur Général dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Madame Béatrice PARMENTIER ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide que la rémunération de Madame Béatrice PARMENTIER en sa qualité de Directeur Général, sera fixée ultérieurement ; elle bénéficiera du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DS
OP PB

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société CEZEMBRE
Monsieur Olivier PARMENTIER

DocuSigned by:

D417D4E1A3E84A2...

Madame Béatrice PARMENTIER
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

DocuSigned by:
PARMENTIER Béatrice
569A5FA5B3F9419...

A titre de convention de preuve, les signataires conviennent que les présentes seront établies sur support électronique par le biais du service docusign, chacun des signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur mention manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature par le service susmentionné.